

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 836-18

RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 821-17 TEL  
QU'AMENDÉ DÉCRÉTANT  
DIFFÉRENTS TARIFS POUR  
L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN  
SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE  
RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE

---

PROPOSÉ PAR: Madame la conseillère Isabelle Morin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Sylvain Bouchard

RÉSOLU : unanimité

Avis de motion: 10 juillet 2018

Présentation du projet de règlement : 10 juillet 2018

Adoption: 14 août 2018

Entrée en vigueur: 15 août 2018

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ, COMME SUIVANT :

CONSIDÉRANT que l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale précise que toute municipalité peut, par règlement prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIVANT :

**ARTICLE 1:** Le règlement 821-17 tel qu'amendé décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville est modifié de façon à remplacer l'annexe V par celle jointe au présent règlement.

**ARTICLE 2 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

*(Signé) Jocelyne Bates*

MME JOCELYNE BATES  
MAIRESSE

*(Signé) Danielle Chevrette*

MME DANIELLE CHEVRETTE  
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 836-18  
ANNEXE V  
GRILLE DE TARIFICATION  
SERVICE SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE  
(article 1e)

DESCRIPTION	TARIF
<b>1. Carte du citoyen (résident)</b>	Gratuit
<b>2. Carte du voisin (non-résident) (valide 1 an)</b>	
Individuelle	50,00 \$
Familiale	80,00 \$
<b>3. Remplacement d'une carte du citoyen ou d'une carte du voisin perdue, volée ou inutilisable</b>	5,00 \$

Activités culturelles et communautaires

DESCRIPTION	TARIF (1)
a.) <b>Ateliers culinaires</b>	
Cours ponctuel	5,00 \$ à 20,00 \$
Session (2 à 10 cours)	10,00 \$ à 100,00 \$
b.) <b>Les rendez-vous gourmands (adulte)</b>	20,00 \$ à 60,00 \$ / séance
c.) <b>Ateliers créatifs</b>	5,00 \$ à 25,00 \$ / séance
d.) <b>Heure du conte et les aventures estivales</b>	Gratuit
e.) <b>Club de lecture adultes</b>	
8 séances	Gratuit
f.) <b>Conférences</b>	Gratuit
<b>Conférences de renommés</b>	
1 séance	Jusqu'à 20,00 \$
g.) <b>Activités culturelles enfants</b>	
Cours ponctuel	5,00 à 20,00 \$
Session (2 à 10 cours)	10,00 \$ à 100,00 \$
h.) <b>Activités culturelles adultes</b>	
Cours ponctuel	10,00 \$ à 40,00 \$
Session (2 à 10 cours)	20,00 \$ à 200,00 \$
i.) <b>Gardiens avertis</b>	
1 jour	50,00 \$
j.) <b>Informatique en un clic : ateliers d'initiation</b>	Gratuit
k.) <b>Mini-VIP</b>	10,00 \$ / séance
l.) <b>Mordus de jeux</b>	Gratuit
m.) <b>Soirées dansantes</b>	
1 séance	
Avec cours d'initiation	12,00 \$
Soirée seulement	10,00 \$

**Notes :**

La Carte du citoyen ou la Carte du voisin est obligatoire pour l'inscription.

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 836-18

ANNEXE V

GRILLE DE TARIFICATION

SERVICE SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE  
(article 1e)

Événements spéciaux

DESCRIPTION	TARIF (1)		
<b>a.) Course des 7</b>			
<b>Courses du dimanche</b>			
3 km course	jusqu'au 8 avril	9 avril au 9 juin	10 juin
	7,00 \$	10,50 \$	18,00 \$
7 km course	jusqu'au 8 avril	9 avril au 9 juin	10 juin
	12,00 \$	15,50 \$	22,00 \$
7 km marche	jusqu'au 8 avril	9 avril au 9 juin	10 juin
	12,00 \$	15,50 \$	22,00 \$
14 km	jusqu'au 8 avril	9 avril au 9 juin	10 juin
	21,00 \$	24,50 \$	32,00 \$
21 km	jusqu'au 8 avril	9 avril au 9 juin	10 juin
	29,00 \$	32,50 \$	40,00 \$
<b>Courses du dimanche – entreprises et organismes locaux de Sainte-Catherine (- 20 % du prix régulier)</b>			
3 km course	jusqu'au 8 avril	9 avril au 9 juin	10 juin
	5,60 \$	8,40 \$	14,40 \$
7 km course	jusqu'au 8 avril	9 avril au 9 juin	10 juin
	9,60 \$	12,40 \$	17,60 \$
7 km marche	jusqu'au 8 avril	9 avril au 9 juin	10 juin
	9,60 \$	12,40 \$	17,60 \$
14 km	jusqu'au 8 avril	9 avril au 9 juin	10 juin
	16,80 \$	19,60 \$	25,60 \$
21 km	jusqu'au 8 avril	9 avril au 9 juin	10 juin
	23,20 \$	26,00 \$	32,00 \$
<b>Courses du dimanche – écoles de Sainte-Catherine (- 50 % du prix régulier)</b>			
3 km course	jusqu'au 8 avril	9 avril au 9 juin	10 juin
	3,50 \$	5,25 \$	9,00 \$
7 km course	jusqu'au 8 avril	9 avril au 9 juin	10 juin
	6,00 \$	7,75 \$	11,00 \$
7 km marche	jusqu'au 8 avril	9 avril au 9 juin	10 juin
	6,00 \$	7,75 \$	11,00 \$

14 km	jusqu'au 8 avril	9 avril au 9 juin	10 juin
	10,50 \$	12,25 \$	16,00 \$
21 km	jusqu'au 8 avril	9 avril au 9 juin	10 juin
	14,50 \$	16,25 \$	20,00 \$
<b>Course du samedi</b>	Résident : Gratuit Non-Résident : 5,00 \$		
1 km – Bouts de chou	Résident : 5,00 \$ Non-Résident : 7,00 \$		
1,6 km Course à obstacles			
b.) <b>Rires et Pop-corn</b>			
1 séance session printemps	20,00 \$		
1 séance session automne	20,00 \$		
c.) <b>Les Pestacles</b>			
1 séance par année	9,00 \$/billet		
Forfait découvertes (2 spectacles)	15,00 \$		
Forfait passionnés (4 spectacles)	27,00 \$		
À l'achat de 3 forfaits et plus	5% de rabais		
d.) <b>Fabrik de Noël</b>			
<b>Type de billet / promotion</b>			
Prévente citoyenne – Soirée Spectacle	12,00 \$		
Prévente citoyenne – Soirée L'art de recevoir	12,00 \$		
Prévente citoyenne - Promotion à l'achat des 2 soirées	20,00 \$		
Vente régulière - Spectacle	18,00 \$		
Vente régulière – L'art de recevoir	18,00 \$		
Promotion à l'achat des 2 soirées – Vente régulière	32,00 \$		
Activités enfants du samedi	Gratuit		

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 836-18  
ANNEXE V  
GRILLE DE TARIFICATION  
SERVICE SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE  
(article 1e)

\*Taxes incluses, moins ristourne.

**Tarification camps de jour estival**  
**Carte du citoyen ou carte du voisin obligatoire.**

<b>Camps régulier (sans sortie)</b>	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant	Non-résident
Semaine	57,50 \$	49,00 \$	43,50 \$	80,50 \$

<b>Camps spécialisés (sans sortie)</b>	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant	Non-résident
Semaine	128,50 \$*	N/A	N/A	128,50 \$*
Camps aspirant-moniteur	316,50 \$*	N/A	N/A	316,50 \$*

<b>Sortie Hebdomadaire</b>	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant	Non-résident
Journée	33,50 \$*	N/A	N/A	33,50 \$*

<b>Semaine des voyageurs</b>	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant	Non-résident
Semaine avec service de garde	273,50 \$*	N/A	N/A	273,50 \$*
Journée avec service de garde	55,50 \$*	N/A	N/A	55,50 \$*
Semaine sans service de garde	247,50 \$*	N/A	N/A	247,50 \$*
Journée sans service de garde	50,50 \$*	N/A	N/A	50,50 \$*

<b>Service de garde</b>	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant	Non-résident
Semaine	26,50 \$	N/A	N/A	26,50 \$

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 836-18**

**ANNEXE V  
GRILLE DE TARIFICATION  
SERVICE SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE  
(article 1e)**

**Activités sportives**

DESCRIPTION	TARIF (1)
a.) Activité de découverte 1 séance	5,00 \$ à 20,00 \$
b.) Atelier sportif du sprint jeunesse 1 séance	5,00 \$ à 10,00 \$
c.) Badminton libre (location de plateaux) À la séance	20,00 \$ heure/terrain
d.) Club de course à pied (ados et adultes) 10 semaines	70,00 \$
e.) Club de course à pied (enfants) 10 semaines 4-7 ans 8-15 ans	30,00 \$ 45,00 \$
f.) Activités individuelles du forfait Mise en forme 10 semaines	70,00 \$
g.) Activités individuelles – Forfait bien être 10 semaines	70,00 \$
h.) Forfait Mise en forme 10 semaines	100,00 \$
i.) Forfait Bien être 10 semaines	100,00 \$
j.) Volleyball 8 semaines 10 semaines 12 semaines	67,00 \$ 83,00 \$ 100,00 \$
k.) Yoga parents enfants 5 semaines	40,00 \$

**Notes** : La Carte du citoyen ou la Carte du voisin est obligatoire pour l'inscription.

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 836-18

ANNEXE V

GRILLE DE TARIFICATION  
SERVICE SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE  
(article 1e)

**Tarification des salles du centre municipal  
Aimé-Guérin 2018**

(prix à l'heure taxes incluses)

<b>Organismes et partenaires</b> Pour les organismes reconnus par la municipalité			
Nom de salle	Capacité légale Nombre de personnes	Préparation	Événement
Phare*, Portage*, Marais, Rapides, Ruisseau, Berges*	30	10,79 \$	21,59 \$
De l'Étang*, de la Source	60	10,79 \$	21,59 \$
Des Amarres, ETSO	125	16,86 \$	33,73 \$
Gymnase	325	29,23 \$	58,46 \$
Des Amarres et Gymnase	450	40,47 \$	80,95 \$
<b>Résidents</b> Pour les particuliers résidents / Pour les organismes non-reconnus par la Ville avec siège social à VSC / Pour les propriétaires d'immeubles ou de compagnies à VSC			
Nom de salle	Capacité légale Nombre de personnes	Préparation	Événement
Phare*, Portage*, Marais, Rapides, Ruisseau, Berges*	30	14,39 \$	28,78 \$
De l'Étang*, de la Source	60	14,39 \$	28,78 \$
Des Amarres, ETSO	125	22,48 \$	44,97 \$
Gymnase	325	38,97 \$	77,95 \$
Des Amarres et Gymnase	450	53,96 \$	107,93 \$
<b>Non-résidents</b> Pour les particuliers non-résidents / Pour les organismes non-reconnus par le SSCLVC avec siège social hors territoire / Pour les compagnies hors territoire et autres			
Nom de salle	Capacité légale Nombre de personnes	Préparation	Événement
Phare*, Portage*, Marais, Rapides, Ruisseau, Berges*	30	17,99 \$	35,98 \$
De l'Étang*, de la Source	60	17,99 \$	35,98 \$
Des Amarres, ETSO	125	28,11 \$	56,21 \$
Gymnase	325	48,72 \$	97,43 \$
Des Amarres et Gymnase	450	67,45 \$	134,91 \$

**Notes sur la tarification des salles au centre municipal Aimé-Guérin**

Pour chacune des réservations, le locataire signe un contrat de location dont il doit respecter intégralement les conditions.

\* AV : matériel audio-visuel disponible (téléviseur, lecteur DVD et câblage). Location d'équipement de 50,00 \$.

Pour les locations lors d'un congé férié, les frais reliés à l'entretien seront au tarif de location de la salle, et ce au taux du salaire de l'employé en vigueur à taux double, plus les avantages sociaux. (Pour 2018 : 79.04 \$ / heure). Un minimum de 3 heures sera également ajouté en main-d'œuvre à la facture pour la préparation et le nettoyage après l'événement.

SOCAN : Le coût réel du tarif 8 de la SOCAN en vigueur, plus les frais et taxes applicables, seront facturés à tout locataire faisant jouer de la musique.

Un dépôt de garantie de 250,00 \$ est exigé pour toute demande de réservation de salle (pour toute activité à caractère social) pour un résident ou non-résident.

Rabais de 10 % avant taxes sur une location de 8 heures consécutives et plus.



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 836-18  
ANNEXE V**

**GRILLE DE TARIFICATION  
SERVICE SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE  
(article 1e)**

**Tarification terrains de soccer 2018  
(prix à l'heure taxes incluses)**

Pavillon de service du parc Fleur-de-Lys : À la discrétion du SSCLVC, le locataire pourrait avoir à acquitter des frais pour la présence d'un employé municipal : temps réel de location + 1 heure (pour ouverture / fermeture).

Vestiaire du terrain synthétique : le locataire doit défrayer les coûts de l'employé municipal pour en assurer l'accès et la surveillance : temps réel de location + 1 heure (pour ouverture / fermeture).

Les terrains extérieurs sont éclairés dès 19 h.

<b>Organismes et partenaires</b>			
Pour les organismes reconnus par la municipalité			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Micro-soccer naturel	15	7,55 \$	N/A
Soccer à 7 naturel	30	15,11 \$	N/A
Soccer à 11 naturel	60	30,22 \$	45,33 \$
Soccer à 7 synthétique	30	22,66 \$	34,00 \$
Soccer à 11 synthétique	60	45,33 \$	67,99 \$
Pavillon / Vestiaire (salaire employé)	Temps réel + 1 h	16,67 \$	16,67 \$
<b>Résidents</b>			
Pour les particuliers résidents / Pour les organismes non-reconnus par la Ville avec siège social à VSC / Pour les propriétaires d'immeubles ou de compagnies à VSC			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Micro-soccer naturel	15	10,07 \$	N/A
Soccer à 7 naturel	30	20,15 \$	N/A
Soccer à 11 naturel	60	40,29 \$	60,44 \$
Soccer à 7 synthétique	30	30,22 \$	45,33 \$
Soccer à 11 synthétique	60	60,44 \$	90,66 \$
Pavillon / Vestiaire (salaire employé)	Temps réel + 1 h	16,67 \$	16,67 \$
<b>Non-résidents</b>			
Pour les particuliers non-résidents / Pour les organismes non-reconnus par le SSCLVC avec siège social hors territoire / Pour les compagnies hors territoire et autres			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Micro-soccer naturel	15	12,59 \$	N/A
Soccer à 7 naturel	30	25,18 \$	N/A
Soccer à 11 naturel	60	50,37 \$	75,55 \$
Soccer à 7 synthétique	30	37,77 \$	56,66 \$
Soccer à 11 synthétique	60	75,55 \$	113,32 \$
Pavillon / Vestiaire (salaire employé)	Temps réel + 1 h	16,67 \$	16,67 \$

**Notes**

Pour chacune des réservations, le locataire signe un contrat de location dont il doit respecter intégralement les conditions

# PROVINCE DE QUÉBEC

## VILLE DE SAINTE-CATHERINE

### RÈGLEMENT NUMÉRO 836-18

#### ANNEXE V

#### GRILLE DE TARIFICATION SERVICE SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE (article 1e)

### Tarification des plateaux sportifs 2018

#### (prix à l'heure taxes incluses)

Pavillon de service du parc Fleur-de-Lys : À la discrétion du SSCLVC, le locataire pourrait avoir à acquitter des frais pour la présence d'un employé municipal : temps réel de location + 1 heure (pour ouverture / fermeture).

Les terrains extérieurs sont éclairés dès 19 h.

<b>Organismes et partenaires</b> Pour les organismes reconnus par la municipalité			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Pétanque/ jeux de fer / basketball / jeux d'eau	15	7,55 \$	11,33 \$
Terrain de tennis	30	15,11 \$	22,66 \$
Terrain de baseball / balle-molle	30	15,11 \$	22,66 \$
Petites patinoires Montcalm et Terry-Fox	30	15,11 \$	22,66 \$
Patinoire FDL	60	30,22 \$	45,33 \$
Pavillon de services FDL (salaire employé)	Temps réel + 1 h	16,67 \$	16,67 \$
<b>Résidents</b> Pour les particuliers résidents / Pour les organismes non-reconnus par la Ville avec siège social à VSC / Pour les propriétaires d'immeubles ou de compagnies à VSC			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Pétanque/ jeux de fer / basketball / jeux d'eau	15	10,07 \$	15,11 \$
Terrain de tennis	30	20,15 \$	30,22 \$
Terrain de baseball / balle-molle	30	20,15 \$	30,22 \$
Petites patinoires Montcalm et Terry-Fox	30	20,15 \$	30,22 \$
Patinoire FDL	60	40,29 \$	60,44 \$
Pavillon de services FDL (salaire employé)	Temps réel + 1 h	16,67 \$	16,67 \$
<b>Non-résidents</b> Pour les particuliers non-résidents / Pour les organismes non-reconnus par le SSCLVC avec siège social hors territoire / Pour les compagnies hors territoire et autres			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Pétanque/ jeux de fer / basketball / jeux d'eau	15	12,59 \$	18,89 \$
Terrain de tennis	30	25,18 \$	37,77 \$
Terrain de baseball / balle-molle	30	25,18 \$	37,77 \$
Petites patinoires Montcalm et Terry-Fox	30	25,18 \$	37,77 \$
Patinoire FDL	60	50,37 \$	75,55 \$
Pavillon de services FDL (salaire employé)	Temps réel + 1 h	16,67 \$	16,67 \$

#### NOTES :

- Les détenteurs de la carte du citoyen ou du voisin peuvent réserver sans frais 1 terrain de tennis pour un maximum d'une plage horaire d'une heure par jour afin de garantir l'exclusivité du terrain.
- Pour chacune des réservations, le locataire signe un contrat de location dont il doit respecter intégralement les conditions.

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 836-18**

**ANNEXE V**

**GRILLE DE TARIFICATION  
SERVICE SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE  
(article 1e)**

**Tarification des écoles 2018**

**(prix à l'heure taxes incluses)**

**en vigueur dès le 1er janvier 2018**

<b>Organismes et partenaires</b> Pour les organismes reconnus par la municipalité		
Type de plateau	Superficie	Tarif
Bourlingueurs - Gymnase	610 m <sup>2</sup>	23,86 \$
Odysée - Gymnase	606 m <sup>2</sup>	23,63 \$
Timoniers - Gymnase	990 m <sup>2</sup>	38,70 \$
Pavillon de services FDL (salaire employé SSCVC)	Temps réel + 1h	16,67 \$

<b>Résidents</b> Pour les particuliers résidents / Pour les organismes non-reconnus par la Ville avec siège social à VSC / Pour les propriétaires d'immeubles ou de compagnies à VSC		
Type de plateau	Superficie	Tarif
Bourlingueurs - Gymnase	610 m <sup>2</sup>	25,99 \$
Odysée - Gymnase	606 m <sup>2</sup>	25,77 \$
Timoniers - Gymnase	990 m <sup>2</sup>	42,22 \$
Pavillon de services FDL (salaire employé SSCVC)	Temps réel + 1h	16,67 \$

<b>Non-résidents</b> Pour les particuliers non-résidents / Pour les organismes non-reconnus par le SSCLVC avec siège social hors territoire / Pour les compagnies hors territoire et autres		
Type de plateau	Superficie	Tarif
Bourlingueurs - Gymnase	610 m <sup>2</sup>	25,99 \$
Odysée - Gymnase	606 m <sup>2</sup>	28,99 \$
Timoniers - Gymnase	990 m <sup>2</sup>	47,50 \$
Pavillon de services FDL (salaire employé SSCVC)	Temps réel + 1h	16,67 \$

le locataire doit défrayer les coûts de l'employé municipal pour en assurer l'accès et la surveillance

- Temps réel de location + 1 heure (pour 30 minutes d'ouverture / fermeture). Taux à l'heure 2018 : 16.67 \$.

**Tarification des parcs pour cérémonie et  
événements sociaux 2018  
excluant tout événement sportif  
(prix à l'heure taxes incluses)**

<b>Organismes et partenaires</b> Pour les organismes reconnus par la municipalité			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Parcs ou espaces verts	60	30,22 \$	45,33 \$
	125	47,22 \$	70,83 \$
	250	81,84 \$	122,77 \$
<b>Résidents</b> Pour les particuliers résidents / Pour les organismes non-reconnus par la Ville avec siège social à VSC / Pour les propriétaires d'immeubles ou de compagnies à VSC			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Parcs ou espaces verts	60	40,29 \$	60,44 \$
	125	62,96 \$	94,44 \$
	250	109,13 \$	163,69 \$
<b>Non-résidents</b> Pour les particuliers non-résidents / Pour les organismes non-reconnus par le SSCLVC avec siège social hors territoire / Pour les compagnies hors territoire et autres			
Type de plateau	Participants	Non-éclairé	Éclairé
Parcs ou espaces verts	60	50,37 \$	75,55 \$
	125	78,70 \$	118,05 \$
	250	136,41 \$	204,61 \$

Parcs avec éclairage disponible : Fleur-de-Lys (terrain de baseball, terrain de soccer AZ), Chevaliers de Colomb (terrain de baseball), Optimiste (possibilité). Les terrains extérieurs sont éclairés dès 19 h.

Cette tarification est applicable pour tous les parcs de la Ville de Sainte-Catherine, sauf le RécréoParc.

**Le locataire pourrait avoir accès, selon les disponibilités, à :** tables et chaises, barricades de rue, barrières de foule, corbeilles à déchets et à des installations électriques. La location ne peut garantir l'utilisation exclusive de l'espace pour la durée de l'événement.

Le locataire pourrait avoir à acquitter des frais pour la présence d'un employé municipal, selon le salaire horaire payé aux employés, en fonction de la période de la journée majoré de 30 % pour couvrir les bénéfices marginaux, et majoré des taxes de vente provinciales et fédérales, si applicable.

SOCAN : Le coût réel du tarif applicable de la SOCAN en vigueur, plus les frais et taxes applicables, sera facturé à tout utilisateur faisant jouer de la musique lors d'événements.

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la soussignée, greffière par intérim de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 14 août 2018, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant:

### **Règlement numéro 836-18**

« Règlement modifiant le règlement numéro 821-17 tel qu'amendé décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis 5465, boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 15 août 2018

*(Signé) Danielle Chevrette*

Danielle Chevrette, greffière par intérim

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Danielle Chevrette, greffière par intérim de la Ville de Sainte-Catherine, certifie que conformément à la loi, j'ai fait publier l'avis relatif à la promulgation du règlement 836-18.

Ledit avis a été affiché à l'hôtel de ville, au centre municipal Aimé-Guérin et a été publié sur le site internet de la Ville, le 15 août 2018, tout conformément au règlement numéro 818-17 concernant les modalités de publication des avis publics.

Signé ce 15 août 2018

*(Signé) Danielle Chevrette*

Danielle Chevrette, greffière par intérim